

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 20 Mercredi 20 mai 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF –.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux pour l'aménagement du ruisseau de la Taraude à Bévilard (procédure d'aménagement des eaux)

Commune: Valbirse

Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord)

Responsable de l'aménagement des eaux : Commune de Valbirse

Cours d'eau : La Taraude

Localité : Valbirse, Bévilard, Route de Montoz, par-

celle 1357

Coordonnées : 2'588'270/1'231'365 –

2'588'280/1'231'395

Projet : Aménagement du ruisseau de la Taraude en amont et à l'Envers de Bévilard

Des drains ont été installés en périphérie de l'autoroute dans le secteur des ruisseaux des Tarrés et de la Taraude, en amont et à l'Envers de Bévilard. Un passage sous tuyau sur la parcelle 1357 de Bévilard est sous-dimensionné en cas de crue et les apports d'eau des drains accentuent les risques de débordement du ruisseau de la Taraude.

Le projet prévoit l'aménagement du ruisseau de la Taraude sur un tronçon d'environ 40 mètres, avec la suppression du tuyau problématique. Les principes d'aménagement sont les suivants:

- aménagement d'une fosse de dissipation d'énergie à la sortie du tuyau amont (sous la route de Montoz),
- suppression du passage sous tuyau,
- aménagement d'une succession de cinq seuils en bois et de cinq fosses de dissipation d'énergie.

Dérogations faisant l'objet de la requête : Autres dérogations selon l'article 48, alinéa 3 LAE.

Atteintes à la végétation des rives selon l'article 18, alinéa 1bis et 1ter ainsi que les articles 21 et 22, alinéa 2 de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451).

Suppression de la végétation existant sur des rives (art. 22 LPN).

Atteinte aux plantes protégées selon l'article 20 LPN et les articles 19 et 20 de l'ordonnance cantonale du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature (OPN; RSB 426.111).

Atteinte aux biotopes d'animaux protégés selon l'article 20 LPN et les articles 26 et 27 OPN.

Autorisation en matière de droit de pêche selon les articles 8 - 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 (LFSP; RS 923.0) et des articles 8 - 10 et 13 de la loi sur la pêche du 21 juin 1995 (LPê; RSB 923.11).

Petites constructions non forestières (art 14, al. 2 OFo, art. 35 OCFo).

Délai de dépôt des plans et délai pour faire opposition : du 20.05.2020 au 20.06.2020

Lieu du dépôt des plans et adresse pour envoyer les oppositions : Administration communale de Valbirse Les qualités requises pour former opposition sont régies par l'article 24, alinéa 2 LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être motivées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle le dépôt public a lieu durant le délai de dépôt des plans et d'opposition.

Bienne, le 14 mai 2020

IIIe arrdt d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Belprahon

Course des aînés - annulation

L'évolution de la situation relative au Covid-19 étant incertaine à ce jour, le Conseil communal doit, à contrecœur, se résoudre à annuler la course des aînés prévue le 9 septembre 2020. Toutefois, les seniors ne seront pas oubliés et un geste particulier leur sera fait en fin d'année.

Belprahon, le 6 mai 2020

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Studer Schnegg Eveline et Schnegg Francis, Le Noveleu 9, 2744 Belprahon.

Auteur du projet : ECE SA, Bureau d'ingénieur-conseil CVS, rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau placée à l'extérieur du bâtiment (démantèlement de la citerne à mazout).

Emplacement: parcelle $\,\mathrm{N}^\circ\,$ 569, Le Noveleu 9, Belprahon.

Dimensions: selon plan déposé.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au** 12 juin 2020 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 13 mai 2020

Le Conseil communal

Assemblée communale du 11 juin 2020 - rappel

En raison de la situation sanitaire actuelle, l'assemblée communale prévue initialement le 11 juin 2020 est reportée. Dès que la situation le permettra, une nouvelle date sera fixée et communiquée par voie officielle.

Belprahon, le 20 mai 2020

Le Conseil communal

Plantation et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2020.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public, la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Belprahon, le 20 mai 2020

Le Conseil communal

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le 18 juin 2020. En raison de la situation sanitaire actuelle, il a été décidé des mesures suivantes:

- Dépôt possible des encombrants et ferraille sur la place du village, de 8 h à 18 h.
- Dès 18 h 30, seule l'entreprise Moeschler interviendra, avec l'aide de deux personnes de la commune, pour mettre les objets dans la benne.

Belprahon, le 20 mai 2020

Le Conseil communal

Corvées

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant ce premier semestre, sont invitées à faire signer leurs heures auprès de M. Michel Leuenberger, jusqu'au vendredi 12 juin 2020 au plus tard.

Belprahon, le 20 mai 2020

Secrétariat communal

Taxe des chiens

Dès cette année, la taxe des chiens sera encaissée par facturation. Les factures seront établies d'après la liste communale ainsi qu'en se référant à la base de données Amicus. Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale. Nous vous remercions donc de bien vouloir annoncer toute modification relative à la détention de chien(s) d'ici à fin juillet 2020, soit par courriel à l'adresse secretariat@belprahon.ch ou par téléphone au 032 493 48 27.

Belprahon, le 20 mai 2020 Secrétariat communal

Fête du 1er août 2020

Les circonstances actuelles liées à l'épidémie de coronavirus ne nous permettent pas d'organiser sereinement la Fête du 1er août avec son traditonnel jambon offert par la commune. Le Conseil communal a donc décidé de faire l'impasse cette année et donne rendez-vous d'ores et déjà, à la population, l'année prochaine.

Belprahon, le 20 mai 2020 Le Conseil communal



Avis de construction

Requérants: Christelle et Mathieu Schnegg, Sablonnière 71, 2735 Champoz

Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle

Emplacement: Parcelle N° 116, au lieu dit: Sablonnière 71, Commune de Champoz

Projet: Modification du permis de construire octroyé dans le but de construire un couvert à voiture supplémentaire.

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Distance à la petite limite selon art. 12 du RAC

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal **jusqu'au 19 juin 2020**. Les oppositions et les réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Champoz, le 15 mai 2020 Le Conseil communal



Sortie des aînés 2020

En raison de la situation extraordinaire due au Covid-19, le Conseil communal a dû malheureusement prendre la décision de renoncer à organiser la sortie des aînés cette année.

Toutefois, un présent sera offert à nos aînés en cette période particulière.

Corcelles, 20 mai 2020

Conseil communal

www.lasemaine.ch

Déchets encombrants

Le ramassage des déchets encombrants aurait dû avoir lieu le 1^{er} avril 2020 et a été annulé en raison du contexte actuel de pandémie.

Pour information, Celtor gère une déchèterie intercommunale implantée sur le site Ronde-Sagne à Tavannes ouverte gratuitement le samedi matin de 8 h à 11 h 30.

La prochaine date de ramassage prévue au village sera communiquée très prochainement.

Corcelles, le 20 mai 2020

Conseil communal



Avis de construction

Requérant: Giovanni Valentino, rue des Biches 7, 2738 Court.

Propriétaires: Katia Stoller Valentino et Giovanni Valentino, rue des Biches 7, 2738 Court.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcelle N° 1453, au lieu-dit «rue des Biches 7», 2738 Court.

Projet: agrandissement de la maison sur la façade Ouest, réfection totale de la toiture, pose d'un auvent sur l'entrée Nord et pose d'un auvent sur l'entrée Est.

Chauffage: chauffage central inchangé; installation d'un poêle à bois.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone d'affectation : H2a.

Dérogation: 33 alinéa 2 du règlement communal de construction.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 juin 2020 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 13 mai 2020

Municipalité de Court, administration municipale

Suppression d'un point de ramassage des déchets

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a pris la décision de supprimer le point de ramassage des déchets (carton, papier, objets encombrants et déchets verts) situé aux abords du bâtiment de la rue de la Valle 8. Cette mesure est motivée par un souci de sécurité et s'applique avec effet immédiat.

Les utilisateurs de ce point de collecte sont désormais priés de déposer leurs déchets sur d'autres points, à savoir à proximité du bâtiment sis à la rue du Moulin 1 ou devant le hangar des pompiers à la rue de la Valle 19.

Le Conseil municipal remercie les personnes concernées pour leur compréhension.

Court, le 20 mai 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Covid-19

Annulation de la fête du 1er août

Face à l'incertitude quant à l'évolution de la pandémie de coronavirus (Covid-19), le Conseil municipal

a malheureusement dû se résoudre à annuler la fête du 1er août 2020 qui devait se tenir à la patinoire de Court.

En signe de reconnaissance envers toutes les personnes qui se sont engagées durant la crise et qui continuent de le faire pour le bien de toute la société, le traditionnel feu d'artifice sera tiré et visible depuis les habitations du village.

Le Conseil municipal remercie la population pour sa compréhension.

Court, le 20 mai 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Covid-19

Administration municipale

Bien que le télétravail ait été abandonné à compter du lundi 11 mai 2020 pour le personnel communal, les guichets de l'administration municipale n'ont pas encore rouverts leurs portes. En cas de besoins, la population et les personnes intéressées sont invitées à ne pas contacter l'administration municipale par téléphone au 032 497 71 10 ou par courriel à l'adresse contact@court.ch.

Des rendez-vous avec le personnel administratif peuvent être sollicités. Il est précisé que les documents déposés publiquement (demandes de permis de construire par exemple) peuvent être consultés, sur rendez-vous également.

Cette mesure de fermeture des guichets s'applique jusqu'au vendredi 12 juin 2020 au plus tôt. Le Conseil municipal évaluera la situation lors de sa séance du jeudi 11 mai 2020 et communiquera sa décision dans la foulée. Il remercie la population et toutes les personnes concernées pour leur compréhension.

Ascension et Pentecôte: En raison de la fête de l'Ascension, l'administration municipale sera inatteignable du mercredi 20 mai 2020 à 17 h heures jusqu'au lundi 25 mai 2020 à 8 h. En raison de la fête de la Pentecôte, l'administration municipale sera inatteignable du vendredi 29 mai 2020 à 16.00 heures au mardi 2 juin 2020 à 8 h.

Court, le 20 mai 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Bourgeoisie de Court

7º assemblée du syndicat des eaux du Mont-Girod (semontgirod)

Lundi 22 juin 2020 à 16 h 30 dans la salle au 2º étage de la Commune municipale de Court (rue de la Valle 19)

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. PV de l'assemblée du 24 juin 2019
- 3. Comptes 2019
- a. Présentation
- b. Rapport de l'organe de vérification des comptes
- c. Approbation et décharge du comité
- 4. Budget 2020
- 5. Informations
- 6. Divers et imprévus

Court, le 12 mai 2020 Comité semontgirod

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

avis officiels



Crémines

Avis de construction

Requérant: M. Walter Habegger, Les Vaivres 121, 2746 Crémines.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° DS 859, aux lieux-dits «Les Vaivres 121a et 121d », commune de Crémines

Projet: construction d'un garage et d'un local de rangement avec stockage de 3 citernes de diesel avec bac de rétention en contiguïté Nord du bâtiment 121a, construction d'un mur en béton pour l'agrandissement de la place en béton à l'Ouest du bâtiment N° 121d.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Cour-

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 mai 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Encombrants - mercredi 17 juin 2020

Le ramassage des encombrants prévu le mercredi 17 juin 2020 est maintenu.

Dans le cadre des mesures en lien avec le Covid-19, nous vous rappelons que vous devez respecter les directives de sécurité mises en place par l'Office fédéral de la santé publique.

De plus, nous vous demandons de respecter les consignes des autorités communales qui se trouveront sur place. Il faudra certainement faire preuve de patience pour le bien de tous.

Crémines, le 20 mai 2020 Le Conseil communal



Assemblée communale du 11 juin 2020 - report

En raison de la situation sanitaire actuelle, l'assemblée commune prévue initialement le 11 juin prochain est reportée. Une nouvelle date sera communiquée dès que cela sera possible.

Eschert, le 11 mai 2020 Le Conseil communal

Course des aîné(e)s - annulation

Au vu de la situation sanitaire et de son évolution incertaine, le conseil communal doit malheureusement se résoudre à annuler la traditionnelle course des aîné(e)s prévue le 9 septembre 2020.

Eschert, le 20 mai 2020

Le Conseil communal

Nouvelle ordonnance

Ordonnance sur les taxes relative au règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux

Le Conseil communal a, lors de sa séance du 5 février 2020, édité et approuvé cette ordonnance.

Elle entre en vigueur avec effet au 5 février 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courte-

Eschert, le 20 mai 2020 Le Conseil communal

Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde

Le Conseil communal a, lors de sa séance du 11 mai 2020, adopté l'ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde.

Elle entre en vigueur avec effet au 1er mai 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courte-

Eschert, le 20 mai 2020

Le Conseil communal

Grandval

Avis de construction

Requérants: Mme Deborah Porret et M. Alessandro Mattle, Haedrichstrasse 9, 8047 Zürich,

Auteur du projet: Amman Architekten AG, Buckhauserstrasse 40, 8048 Zürich.

Emplacement: parcelle N° 1155, au lieu-dit «Es Pétats 7».

Projet: Agrandissement de la fenêtre du salon et installation d'une porte coulissante en lattes verticales qui sera intégrée à la façade ouest de la grange, isolation des façades de la maison côté grange, remplacement de la porte de grange côté sud, rénovations intérieures, remplacement des volets existants et pose d'une PAC air/eau le long de la façade nord.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: Centre ancien.

Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 20 mai 2020

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Mme Evelyne Sauvain, Ch. du Corps de Garde 5, 2745 Grandval.

Auteure du proiet: M^{me} Evelvne Sauvain. Ch. du Corps de Garde 5, 2745 Grandval.

Emplacement: parcelle N° 1123 au lieu-dit «Ch. du Corps de Garde 5».

Projet: Agrandissement de la galerie existante le long de la facade est.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: Centre ancien.

Recensement architectural: objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 20 mai 2020 Secrétariat municipal

Moutier

Fêtes de l'Ascension et Pentecôte

Jeudi 21 mai 2020 - pas de ramassage (jour de l'Ascension)

Vendredi 22 mai 2020 - «Tournée Verte», 1er et 2e quartiers

Pentecôte

Lundi 1er juin 2020 - pas de ramassage (Lundi de Pentecôte)

Mardi 2 juin 2020 - ramassage des ordures, 1er quartier

Mercredi 3 juin 2020 - ramassage des ordures,

Jeudi 4 juin 2020 – ramassage de la ferraille dans toute la Ville/collecte déchets inertes au Dépôt de la Voirie/«Tournée Verte», 1er quartier

Vendredi 5 juin 2020 – «Tournée Verte » 2^e quartier

Nous vous rappelons que les ramassages se font dès 7 heures du matin et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est rappelé aussi que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, encore trop de citoyens, lors des Fêtes et jours fériés, sortent leurs sacs à ordures sur le trottoir 2 - 3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indica-

Moutier, le 20 mai 2020

Services Techniques/Travaux Publics

Avis de construction

Requérant: Blaesi René, Chantemerle 43, 2740

Emplacement: parcelle N° 2617, Chantemerle 43.

Projet: remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone: PQ «Prés Zuber».

Dérogation: Art. 20 du Règlement de quartier « Prés

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement auprès des Services



Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Toutefois et vu la fermeture partielle de l'Administration communale (COVID-19), nous vous informons que les guichets seront ouverts du 11 mai 2020 au 7 juin 2020 uniquement les après-midi.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 20 mai 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Della Corte Franco, chemin des Charmilles 2, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont Emplacement: Parcelle N° 48, chemin des Charmilles 2

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau split

Zone: H2

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C)/Objet figurant dans l'ensemble bâti E

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au** 19 juin 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Toutefois et vu la fermeture partielle de l'Administration communale (COVID-19), nous vous informons que les guichets seront ouverts du 11 mai 2020 au 7 juin 2020 uniquement les après-midis.

Moutier, le 20 mai 2020 Services Techniques-Urbanisme

Procédure d'information et de participation – Plan de quartier «Villa Holzer»

Modification du plan des zones et de l'article 53 du règlement de construction

Conformément à l'article 58 de la Loi sur les constructions du 9 juin 1985, le Conseil municipal de Moutier ouvre une procédure d'information et de participation de la population relative au plan de quartier et aux modifications susmentionnés.

Les documents sont déposés et mis à la disposition du public

du 20 mai 2020 au 5 juin 2020 inclusivement

aux Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2e étage où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Toutefois et vu la fermeture partielle de l'Administration communale (COVID-19), nous vous informons que les guichets seront ouverts du 11 mai 2020 au 7 juin 2020 uniquement les après-midis.

Les remarques, suggestions ou propositions peuvent être communiquées par écrit, jusqu'au 5 juin 2020, à l'adresse susmentionnée.

Moutier, le 20 mai 2020 Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: SODI Diffusion Sàrl, Morimont 6, 2900 Porrentruy

Auteur du projet: Artema Architecture, 2950 Courgenay Emplacement: Parcelles N^{os} 92 et 93, rue de l'Hôtelde-Ville 5 et rue Centrale 78

Projet: Réfection des façades, remplacement des fenêtres et des vitrines, rénovation de la toiture avec modification des lucarnes, suppression des cheminées. Remplacement du chauffage à mazout par une chaudière à pellets.

Zone: Vieille Ville Dérogation: Art. 31 RCC

Recensement architectural: Bâtiments digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C)/Objets figurant dans l'ensemble bâti H

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au** 19 juin 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Toutefois et vu la fermeture partielle de l'Administration communale (COVID-19), nous vous informons que les guichets seront ouverts du 11 mai 2020 au 7 juin 2020 uniquement les après-midis.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 20 mai 2020

Services Techniques-Urbanisme

ESPAS Moutier & Environ

Assemblée générale d'ESPAS 2020

En raison des événements actuels, l'assemblée générale d'ESPAS ne se tiendra pas sous sa forme habituelle. La séance prévue à cet effet a été annulée. Les membres de l'Assemblée générale d'ESPAS seront consultés par voie écrite et devront répondre jusqu'au 26 juin 2020 aux points de l'ordre du jour:

- 1. Approbation du procès-vebal de l'assebmlée du 29 avril 2019
- 2. Rapport des co-présidents et approbation
- 3. Rapport de la direction et approbation
- 4. Présentation des comptes 2019:
- rapport de l'organe de révision des comptes 2019
- approbation des comptes 2019
- nouvelle dénomination de la réserve buanderie en «projets »
- 5. Budget 2020
- 6. Désignation d'un nouvel organe de révision

Pour ce faire, il sera envoyé à tous les membres les documents usuels pour se prononcer.

Moutier, le 14 mai 2020

ESPAS, Moutier & environ



Communiqué du Conseil municipal

Aux propriétaires de chiens

A la fin du mois de juin 2020, vous recevrez une facture pour vous acquitter de la taxe 2020 qui se monte à CHF 60.—/ animal. La médaille qui vous a été remise ne mentionne pas l'année et reste valable tant que vous êtes en possession de votre animal sur le territoire de notre commune.

Toute modification relative à la détention de votre chien (changement de propriétaire, décès) doit être annoncé au secrétariat municipal jusqu'au 19 juin 2020

Perrefitte, le 20 mai 2020 Le Conseil municipal



Relevé des compteurs d'eau

La Municipalité de Reconvilier a mis en place un système de relevé des compteurs d'eau par lecture automatique. Cette installation impose le changement des compteurs d'eau existants. En raison des mesures sanitaires prises par la Confédération, le changement des compteurs n'a pas pu être réalisé sur l'entier du territoire communal et certains immeubles ne sont pas encore équipés. Ainsi cette année encore le relevé des anciens compteurs d'eau de la Municipalité de Reconvilier s'effectuera par les propriétaires (auto-relevé) sur la base de l'article 48 al 3 du règlement et tarif concernant l'alimentation en eau

La lecture des compteurs devra avoir lieu, dans la mesure du possible le $1^{\rm er}$ juin 2020.

Les propriétaires concernés recevront ces prochains jours une fiche de relevé qu'il s'agit de compléter et de retourner dans les meilleurs délais. Ils sont également priés de contrôler et corriger les autres données, si nécessaire.

En cas de questions l'Administration municipale, au 032 482 73 77 ou 076 547 78 40, est à disposition.

L'administration municipale vous remercie par avance de votre collaboration.

Reconvilier, mai 2020

Municipalité de Reconvilier

Animaux sauvages et errants

Suite à plusieurs plaintes de nos concitoyens, la Municipalité de Reconvilier vous remercie de ne pas nourrir les animaux sauvages (renards, chats errants, etc.) afin d'éviter une prolifération de leur population dans les zones à bâtir. En nourrissant des animaux sauvages, vous risquez d'attirer des animaux nuisibles sur votre propriété ou sur celle du voisinage. La police administrative vous remercie de votre collaboration et reste à disposition en cas de questions.

Reconvilier, le 13 mai 2020

Police administrative

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants:

- à BKW SA pour l'agrandissement du garage existant pour un camion de fonction, aménagement de 2 places de parc pour locataires à la Route de Tavannes 53, parcelle N° 474
- à Schulthess Marianne et Vincent pour la pose d'une pergola non couverte avec fermeture par des stores sur terrasse existante à la Rue du Dr. Tièche 17, parcelle N° 131
- à Zürcher Jean-Pierre pour la réfection et isolation de la toiture sans changement d'affectation ni chauffage des combles, pose d'une fenêtre en pente sur chaque pan de toit, pose de panneaux thermiques sur le pan Ouest du toit à la Vie des Crêts 38, parcelle N° 100
- à Moser Marie et Pascal pour la déconstruction partielle de l'atelier existant pour la création d'un atelier non chauffé au rez-de-chaussée et d'un agrandissement chauffé de l'habitation au 1er étage, Les Molez 3, parcelle N° 1311
- à Béguelin Nélida et Jean-Pierre pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, mise hors service de la citerne à mazout qui reste en place à la rue de Bel-Air 33, parcelle N° 904

avis officiels

- à Béguelin Ferdinand pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante à la Route de Saules 22, parcelle N° 212
- à Kaser Denis pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante et démontage de la cheminée existante, Les Molez 15, parcelle N° 1231
- à Saner Pascal pour le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets, élimination de la chaudière et de la citerne à mazout existantes à la Rue des Fraîches 17, parcelle N° 914
- à Anchisi Sandra et Jérôme pour la construction d'une terrasse suspendue en bois avec fondations béton/bois à l'Ouest de la maison, création d'un accès pour la terrasse au Sud, pose d'un poêle suédois à l'intérieur et création d'une cheminée sur le pan Ouest du toit, réfection des façades (couleurs blanc et gris) à la Rue des Oeuchettes 16, parcelle N° 1336
- à Bassin Nicolas pour le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets, élimination de la chaudière et de la citerne à mazout existantes, pose d'un radiateur dans la véranda existante à la Rue des Fraîches 19, parcelle N° 913
- à Hinni Michel pour la construction d'une marquise au-dessus des garages sis aux Mésanges 1a et 1b et au Stade 19a, pose d'une peinture blanche sur toutes les portes des garages précités, Chemin des Mésanges 1a et 1b et Chemin du Stade 19a, parcelles № 1395 et 1393
- à Dias Batista Solveig et Gil Casanova Luis pour l'agrandissement de la place de parc existante en pavés filtrants à la Rue de Bel-Air 41, parcelle N° 908

La Préfecture du Jura bernois a octroyé le permis de construire suivant:

 à Immovallée Sàrl pour la viabilisation d'une zone d'habitation comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation des eaux mélangées et des eaux claires, l'alimentation en eau potable, l'éclairage public (pose de 3 candélabres), l'aménagement d'une cabine de distribution BVK 70 et les conduites des services, Le Benevis, parcelles N°s 1090, 2223, 2225 et 2270

Reconvilier, le 20 mai 2020 Le secrétariat municipal



Roches

Réouverture de l'administration communale

A partir de la semaine du 18 mai 2020, le guichet de l'administration communale rouvrira selon l'horaire habituel, soit le mercredi de 18 h à 19 h 15 pour le secrétariat et de 17 h 15 à 18 h 15 pour la

Des mesures ont été prises pour garantir les directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Roches, le 12 mai 2020

Conseil communal

Assemblée communale - report

L'assemblée communale prévue initialement le 17 juin 2020 est reportée au jeudi 24 septembre 2020 à 20 h.

Roches, le 12 mai 2020 Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Madame Cornelia et Monsieur Markus Hänggi, Hautes-Roches, 2762 Roches.

Auteur du projet: Stoneworks Lippert GmbH, Chemin de la Baume 23, 2533 Evilard.

Emplacement: parcelle N° 535, au lieu-dit: «Hautes-Roches 46», commune de Roches.

Projet: aménagement d'un mur en pierres sèches d'env. 51 mètres pour clôturer le potager (réalisation en deux étapes).

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection : périmètre de protection de l'aspect local.

Recensement architectural: digne de protection, objet C, inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par contrat de classement du 8.3.2013, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juin 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Avis de construction

Requérant: M. Olivier Chappuis, Bel-Air 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: BIM Process.ch Sàrl, Diego Echeverri Chollet, Rue du 23 juin 20-B, 2822 Courroux

Emplacement: parcelle N° 102, au lieu-dit « Route de Bellelay 18, 2712 Le Fuet »

Projet: construction d'une villa familiale sur le sous-bassement d'une villa incendiée, avec double garage et couvert. Installation d'une pompe à chaleur extérieure au Nord du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés Construction: selon plans déposés

Zone: mixte

Dérogation: art. 414 RCC ch. 2, al. 2 (pente du toit)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 juin 2020 inclusivement**, au secrétariat municipal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 20 mai 2020 Secrétariat municipal

Information communale

Fermeture l'administration communale

En raison de l'Ascension, le bureau municipal sera fermé le vendredi 22 mai 2020

Permis de construire délivrés entre le 01.01.2020 et le 30.04.2020

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants:

- Sandra Desvoignese et Erich Mathys pour l'ouverture de deux fenêtres sur la parcelle N° 170 au lieudit «Route de la Chapelle 4, 2712 Le Fuet».
- Office des immeubles et des constructions du canton de Berne pour la démolition du bâtiment no 2F sur la parcelle N° 750 au lieu-dit «L'Abbaye 2F, 2713 Bellelay»

Durant la même période, la Préfecture du Jura bernois a octroyé les permis de construire suivants:

- Office des immeubles et des constructions du canton de Berne pour le remplacement du chauffage, l'aménagement d'une route d'accès et d'un parking sur la parcelle N° 750 au lieudit «L'Abbaye, 2713 Bellelay»
- Christine Stähelin et Markus Thalmann pour des transformations du bâtiment sur la parcelle N° 705 au lieu-dit «Les Voitines 1, 2712 Le Fuet»
- Commune Saicourt pour la pose de récupérateurs de balles sur la parcelle N° 250 au lieu-dit «Plain de Prélay, 2732 Saicourt»
- Commune de Saicourt pour la pose de récupérateurs de balles sur la parcelle N° 732 au lieu-dit «Pâturage aux boeufs, 2712 Le Fuet»

Le Fuet, le 20 mai 2020 Conseil municipal

Information communale

Remplissage des piscines

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de prendre de l'eau sur les hydrants pour remplir les piscines. Toute personne qui souhaite remplir sa piscine doit en informer la commune au préalable.

Le Fuet, 20 mai 2020 Conseil municipal



Réouverture du guichet de l'administration communale

Le guichet de l'administration communale rouvrira dès le 20 mai 2020 selon l'horaire habituel, à savoir le mercredi de 16 h à 17 h ou sur rendez-vous. Des mesures ont été prises afin de respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Il est rappelé à la population de privilégier dans la mesure du possible la communication par téléphone, courriel ou courrier.

Saules, le 20 mai 2020 Conseil communal



Gemeindeversammlung 26. Juni 2020

Die Gemeindeversammlung vom 26. Juni 2020 im Schullhaus Seehof wird auf unbestimmte Zeit verschoben.

Der neue Termin werden wir zu gegebener Zeit mitteilen.

Seehof, 18. Mai 2020

Der Gemeinderat Seehof



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. André Philippe Unkauf, Fornet-Dessous 21, 2717 Fornet-Dessous.

Projet: construction de balcons avec ouverture de fenêtres en portes-fenêtres en façade sud du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 28 sis sur la parcelle N° 181 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: construction métallique selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet «C» digne de conservation, ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au** 12 juin 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 13 mai 2020

Le chef des travaux publics

Assemblée municipale du 22 juin 2020

En raison de la situation sanitaire actuelle et afin de respecter les distances de sécurité, l'assemblée municipale aura lieu dans les locaux du Centre évangélique de Tavannes, La Combe 10, 2710 Tavannes à 20 h 15.

Important: Selon les directives qui seront émises par le Conseil fédéral ces prochains jours, si les rassemblements ne sont pas autorisés à cette date, l'assemblée municipale aura lieu à une date ultérieure. Une nouvelle publication par voie officielle serait alors annoncée.

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 25 novembre 2019
- 2. Présentation et approbation des comptes 2019
- Approuver la dépense périodique de CHF 104'832.– pour les frais de crèche à la charge de la commune
- 4. Approuver le règlement relatif aux bons de garde
- 5. Approuver le règlement de la crèche municipale
- 6. Approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois suppression des art. 2 al. 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4
- 7. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants:
 - «Aménagement du ruisseau des Prés Joyeux» Crédit voté Fr. 950'000.-; Dépenses effectives Fr. 965'341.40
 - «Mandat d'architectes en prévision de la construction d'un bâtiment scolaire» Crédit voté Fr. 275'000.-; Dépenses effectives Fr. 267'957.80
 - « Réfection de la rue de la Côte et remplacement des conduites des EP/EU » Crédit voté Fr. 600'000.-; Dépenses effectives Fr. 517'262.65
 - «Réfection du chemin de la Tour» Crédit voté Fr. 900'000.–; Dépenses effectives Fr.

8. Divers

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 25 novembre 2019 sous le chiffre 1, les règlements mentionnés sous les chiffres 4,5 et 6 sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary (points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour).

Les personnes qui souhaitent obtenir un aperçu des comptes 2019 peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.tavannes.ch).

Tavannes, le 15 mai 2020

Le Conseil municipal

Fermeture de l'administration municipale

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés le vendredi 22 mai 2020 toute la journée.

Tavannes, le 15 mai 2020 Secrétariat municipal



Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Morand Michèle et Steve, Rue Principale 43, 2735 Révilard

Auteur du projet: Entreprise générale Menuiserie Morand Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévilard

Adresse du projet: BF 269, Rue Aimé Charpilloz 11, 2735 Bévilard, commune de Valbirse

Description du projet: Ouverture en toiture côté Sud pour la création d'un nouveau Velux (134x140cm) et remplacement de l'ouverture existante (55x78cm) par un Velux (134x140cm). Création d'un canal de cheminée pour poêle à bois. Division du duplex en un appartement au 2º étage et un loft dans les combles.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre

Dérogations: Demande de dérogation à l'art. 39 du Règlement de construction de Bévilard.

 $D\acute{e}p\^{o}t$ public: du 20 mai au 19 juin 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 15 mai 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Madame Maître Line, Le Passage 27, 2735 Bévilard

Auteurs du projet: Wahli Père et Fils Sàrl, Grand-Rue 7, 2735 Malleray et Claude Rudolf, Route de Courroux 19, 2824 Vicques

Adresse du projet: BF 98, Le Passage 27, 2735 Bévilard Commune de Valbirse

Description du projet: Transformation du grenier en bureau, pose de 2 nouveaux Velux (55x98cm) et remplacement d'une tabatière existante par un nouveau Velux (55x98cm) au Nord, installation d'un poêle et conduit de cheminée

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dépôt public: du 20 mai au 19 juin 2020 inclusive-

ment

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 15 mai 2020 Commune mixte de Valbirse

Services techniques

Un numéro pour certaines urgences

Un service de piquet a été mis en place depuis quelques semaines au sein des Services techniques. Il est joignable en dehors des heures de bureau pour des cas précis relevant de l'eau potable et de la voirie, à savoir: fuites d'eau à l'extérieur des bâtiments, pollution de l'eau potable, chutes d'arbres sur les routes communales, service hivernal. Pour ces situations, vous pouvez appeler le 079 600 71 50.

Bévilard, le 18 mai 2020

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat qui aura lieu

Mercredi 24 juin 2020 à 20 heures Aula de l'école secondaire de Reconvilier Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal du 11 décembre 2019
- 3. Nomination de Monsieur Stéphane Lüdi de Saules en remplacement de Monsieur Marc Scheidegger

Nomination de Monsieur Jean-Pierre Gerber de Saicourt en remplacement de Monsieur Evan Bueche

Nomination de Monsieur Yann Rindlisbacher de Tavannes en remplacement de Monsieur Jacques Steiner

- 4. Comptes 2019
- 5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de l'introduction électrique et l'arrêté de compte du nouvel accès à la STEP
- 6. Informations concernant le raccordement des STEP de Tramelan et de Loveresse
- 7. Election d'un nouveau président
- B. Divers

Saules, le 20 mai 2020 Le comité du SETE



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier Rue de l'Hôtel-de-Ville 1 Case postale 927 2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - me8h à 11h et 14h à 17hJeudi8h à 11h et 14h à 18hVendredi8h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu – ma et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Mercredi 14h à 16h

Jeudi 9h à 11h et 14h à 18h

Téléphones

Service de piquet

Centrale 032 494 11 11 032 493 12 19 Fax Chancellerie 032 494 11 11 Impôts 032 494 11 21 Caisse municipale 032 494 11 25 Contrôle des habitants 032 494 11 27 Service social 032 494 11 34 032 494 11 39 Agence AVS Service sécurité 032 494 11 29 Bâtiments/Urbanisme/ Travaux publics 032 494 13 33 Electricité/Eau/

032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.–)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques - Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet www.moutier.ch Courriel info@moutier.ch

avis officiels



informations pratiques



Perrefitte

Administration communale Magali Zampedri Sous le Tacon 24 2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74

Courriel: perrefitte@gmail.com Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h

Jeudi 8h30 - 10h30

Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val Derrière les Hôtas 23 2748 Souboz Téléphone: 032 484 94 70

Courriel: admin@petit-val.ch Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h

Mardi de 9 h 30 à 11 h ou sur rendez-vous

Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier, 2717 Rebévelier c/o Brogna Alexandra, Rue des Chardonnerets 7 2740 Moutier Téléphone: 079 247 38 62

ou 032 493 47 44

Courriel: rebevelier@bluewin.ch

47

48

49

51

52

53

50

43

44

45

47

18.11.2020

25.11.2020

02.12.2020

09.12.2020

16.12.2020

23.12.2020

30.12.2020

mercredi

mercredi

mercredi

mercredi

mercredi

mercredi

SUPPRIME

Heures d'ouverture: sur demande

Calendrier des parutions 2020

Nº sem	. Nº par.	Date	Jour de parution	34	30	19.08.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	36	32	02.09.2020	mercredi
24	23	10.06.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi
25	24	17.06.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi
26	25	24.06.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi
27	26	01.07.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi
28	27	08.07.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi
29	28	15.07.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
30		22.07.2020	SUPPRIME	43	39	21.10.2020	mercredi
31		29.07.2020	SUPPRIME	44	40	28.10.2020	mercredi
32		05.08.2020	SUPPRIME	45	41	04.11.2020	mercredi
33	29	12.08.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi